

## Défaillant=redoublement ?

Par **Leolio**, le **12/06/2019** à **16:10**

Bonjour à tous et à toutes, en espérant que la fin d'année vous a été ou vous sera heureuse. Je vous explique ma situation, j'ai arrêté d'aller en cours à partir du mois de mars suite à une grave dépression dont je préfère passer les causes. Mais du coup, j'ai arrêté d'aller en TD, et aux partiels qui ont suivi, et j'aurai juste une petite question que j'aurai bien poser à la scolarité de ma fac mais ils sont en congés cette semaine. Je veux juste savoir si le statut de défaillant me donne droit à un redoublement ou pas, ma question paraît peut-être bête mais bon je veux vraiment reprendre mes cours l'année prochaine et ça m'inquiète, merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2019** à **08:08**

Bonjour

Pour le moment votre statut de défaillant signifie seulement que vous allez devoir repasser toute vos matières du semestre aux rattrapages y compris celles que vous avez validées.

Par la suite, vous pourrez bien évidemment redoublez si vous n'obtenez pas la moyenne générale à l'issu des rattrapages.

A noter que si vous ne vous rendez pas aux rattrapages vous serez de nouveau défaillant ce qui signifie que vous allez redoubler et repasser TOUTES les matières mais celles que vous aviez validées.

En bref, quoiqu'il en soit vous allez pouvoir redoubler votre L1.

Je vous souhaite bon courage pour l'année prochaine.

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions.

Par **Leolio**, le **13/06/2019** à **09:56**

Bonjour, vous êtes sûr que je vais devoir repasser toutes mes matières validées ? Même si je n'avais validé que les petites, j'étais content de pouvoir m'en débarrasser, surtout l'anglais... et je peux même pas faire acte de présence aux rattrapages je fais un service civique dans un tribunal. Bon bin tant pis, ça m'apprendra à déconner...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2019** à **14:31**

Bonjour

Je vous confirme que si vous êtes défaillant, vous allez redoubler sans conserver les UE validées.

Après ne soyez pas trop dur avec vous même, ce n'est pas de votre faute si vous avez fait une dépression.

En tant que service civique vous avez droit à des jours de congés (2 jours par mois travaillé). Est-ce que vous les avez déjà utilisés ?

Si ce n'est pas le cas, essayez de voir avec votre tuteur si vous ne pouvez pas les utilisés pour pouvoir passer les rattrapages.

Aller aux rattrapages est la seule solution pour ne pas finir défaillant.